



Sommaire:

- Rapport Terra Nova

- Etude et résultats Drees
- Eveil artistique
 et culturel du JE
- CAP Petite enfance
- Nouvelles modalités de financement (DAF)
- Que se passe t-il dans le réseau ?
- Les formationsAcepp83

FAITES CIRCULER!!! Vous pouvez la photocopier ou l'afficher

Juillet 2017, n°34

EDITO

Bonjour à tous,

Dans cette gazette estivale, nous vous informons des actualités dans le monde de la petite enfance qui témoignent de l'importance de notre métier, de son rôle dans la prise en compte des futurs citoyens.

En cette période de congés, approchant ou en cours, où des incertitudes sur l'avenir des Contrats aidés viennent troubler les perspectives et questionner les équilibres précaires que nos associations parviennent à tenir, la lecture de ces textes renforce notre volonté de poursuivre, de continuer à chercher des idées pour améliorer tel ou tel aspect de notre pédagogie, de l'accueil aux familles, de la prise en compte des individualités dans le groupe ; le quotidien d'une crèche associative est aussi là, dans cette dynamique où adultes, parents et professionnels, dialoguent de façon régulière, articulent idéaux et nécessités et construisent une qualité d'accueil.

En attendant, d'être également ressourcé par des vacances bien méritées, je vous souhaite un bon mois d'août et vous dit : à la rentrée!

Armelle RAULT, Présidente Acepp83

macigogne.fr Un service de garde d'enfants de 0 à 3 ans pour faciliter la recherche d'emploi.

Pôle emploi et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) ont collaboré pour apporter une réponse aux besoins de gardes ponctuelles des parents demandeurs d'emploi. MaCigogne.fr permet aux parents demandeurs d'emploi d'identifier les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) ayant des places disponibles (grâce à un système de recherche géolocalisée) et d'effectuer en ligne une demande de réservation auprès du ou des établissements correspondants. Il apporte un appui concret aux demandeurs d'emploi dans leurs démarches d'insertion. Ce service constitue également un outil qui permettra d'optimiser le fonctionnement des Eaje sur les créneaux régulièrement vacants. Les établissements d'accueil du jeune enfant référencés sur Ma Cigogne sont les établissements autorisés à fonctionner par les autorités compétentes et financés par la branche Famille au titre de la Prestation de service unique (Psu), à savoir les crèches collectives, haltes garderies, crèches familiales, crèches parentales, micro crèches n'étant pas concernées par la PAJE et jardins d'enfants. Le référencement de l'établissement sur Ma Cigogne s'effectue sur la base du volontariat.

Pour plus de renseignement : https://macigogne.fr/

Rapport Terra Nova

Restons vigilent à la lecture de ce rapport afin que les familles qualifiées de « défavorisées » ne soient pas stigmatisées et que nous continuons à croire que l'égalité des chances ne se joue pas avant la maternelle mais tout au long de la vie !! (CM)

Ce rapport de Terra Nova ambitionne de renouveler la politique de la petite enfance aux enjeux d'un accueil de qualité en crèche pour favoriser l'égalité des chances et lutter contre les inégalités dès la crèche. Elle doit viser autant l'égalité des chances que l'appui aux parents qui travaillent ; elle doit être envisagée autant du point de vue du développement de l'enfant que de celui des parents ; on doit y parler autant d'éducation que de modes de garde. Ce travail défend un objectif principal : orienter la politique de la petite enfance vers les enfants et les parents qui en ont le plus besoin en donnant la priorité au développement des crèches dans les quartiers populaires et les territoires ruraux, en imposant la transparence dans l'attribution des places, en améliorant la qualité pédagogique dans les crèches et en développant fortement le soutien aux parents.

Publication d'un rapport pour sensibiliser le gouvernement aux enjeux d'un accueil de qualité en crèche pour favoriser l'égalité des chances et lutter contre les inégalités dès la crèche.

Le rapport Terra Nova suggère quand à lui une prévention basée sur l'éducation, la pédagogie et la réussite future.

Recommandations concernant l'accueil en crèche :

- 1) Adopter un objectif national mieux ciblé : créer 40 000 nouvelles places de crèches d'ici à 2022 dans les départements ruraux sous-dotés et les quartiers politique de la ville (QPV).
- 2) Instaurer une aide supplémentaire pour les places de crèches créées dans ces territoires prioritaires, afin de garantir aux communes qui les financent un reste-à-charge quasi-nul.

- 3) Obliger les communes à une transparence complète sur les critères d'attribution des places en crèches, sous peine de ne plus recevoir les aides nationales versées par les CAF.
- 4) Ouvrir fortement les crèches aux familles modestes : donner plus de poids aux critères sociaux dans l'attribution des places et inciter financièrement à l'accueil de ces familles.
- 5) Faire progresser la qualité pédagogique en crèche en la mesurant de façon rigoureuse et en créant sur cette base un « Fonds national pour la qualité de l'accueil en crèche ».

Recommandations concernant le soutien aux parents et leur accompagnement

- 6) Faire changer d'échelle la politique de soutien aux parents de jeunes enfants en promouvant les projets les plus efficaces inspirés par la recherche ou l'innovation technologique.
- 7) Valoriser les crèches comme un lieu de soutien aux parents, en reconnaissant qu'il s'agit d'une mission à part entière de ces structures.
- 8) Développer le rôle de soutien aux parents des PMI en complément de leur mission universelle de santé publique, et en s'appuyant sur le dialogue avec la recherche scientifique.
- 9) Encourager la collaboration entre les professionnels de périnatalité (maternités, sages femmes, PMI) afin de faciliter le parcours des parents autour de la naissance de leur enfant.

Recommandations pour encourager la recherche-action sur la petite enfance :

10) Développer la recherche-action en créant une instance nationale de type « What Works Centre » dans le domaine de la petite enfance.

Pour consulter le rapport : http://tnova.fr/rapports/investissons-dans-la-petite-enfance-l-egalite-des-chances-se-joue-avant-la-maternelle

Etude et résultats de la DREES

« Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes », Études et Résultats, n°1014, Drees, juin.

Fin 2013, en France métropolitaine, 23 % des enfants de moins de 3 ans sont confiés au moins une fois dans la semaine à un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), c'est-à-dire à une crèche ou à une halte-garderie.

Pour plus de la moitié d'entre eux, l'EAJE est le mode d'accueil principal : ils y passent la majeure partie de leur temps du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

Dans ce cas, neuf fois sur dix, l'EAJE était le premier choix des parents au moment de la recherche d'une solution d'accueil. Plus d'une fois sur deux, ce choix était motivé par les bénéfices supposés pour l'épanouissement et la socialisation de l'enfant.

Un quart des enfants confiés à titre principal à un·e assistant·e maternel·le le sont à défaut d'avoir eu accès à un EAJE, en raison du manque de place disponible ou d'horaires incompatibles.

Parmi les enfants confiés à un mode d'accueil formel payant, ceux dont au moins un parent ne travaille pas, ceux issus des ménages modestes et ceux qui résident en zone urbaine ont plus de chances d'être confiés à un EAJE qu'à un·e assistant·e maternel·le ou à un·e garde à domicile), il reste le plus accessible pour les ménages les plus modestes le coût net horaire moyen est bien moins élevé en crèche (0,8 euro) que celui d'un mode d'accueil individuel (1,3 euro).

Dans les crèches, la présence d'enfants dont au moins un parent est inactif ou au chômage a nettement augmenté en six ans : elle atteint 33 % des enfants accueillis en 2013 au lieu de 22 % en2007.

Les enfants passent en moyenne 28 heures et demie par semaine dans l'EAJE, soit 4 heures et demie de plus qu'en 2007

Pour consulter le document : http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1014.pdf

Protocole sur l'éveil artistique et culturel du jeune enfant

Audrey AZOULAY, ministre de la Culture et de la Communication, et Laurence ROSSIGNOL, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, ont signé un protocole d'accord visant à favoriser l'éveil artistique et culturel du jeune enfant, le 20 mars 2017.

Pour Audrey Azoulay, il s'agit « d'investir un nouveau champ d'action jusque-là peu présent dans les politiques culturelles, et de le faire de concert avec le ministère en charge de la petite enfance et tous les partenaires impliqués sur ces questions. »

Pour Laurence Rossignol, « promouvoir les actions culturelles et artistiques dans les modes d'accueil des jeunes enfants, c'est contribuer, de manière humaniste, à leur développement.

En intégrant cette ambition dans la formation des professionnel.le.s de la petite enfance et de la culture, nous enrichissons leur capacité à éveiller nos plus jeunes citoyens ».

Ce protocole défini les objectifs communs des deux ministères s'engagent notamment

- Créer un volet « éveil artistique et culturel » dans la politique ministérielle de l'accueil du jeune enfant et d'un volet « petite enfance » dans la politique d'éducation artistique et culturelle.
- Soutenir l'intégration de l'éveil artistique et culturelle des tout-petits dans la formation initiale et continue des personnels de la petite enfance et des professionnels de la culture.
- Appuyer toutes les initiatives exemplaires et innovantes conduites par les acteurs de terrain partout en France.

Le CAP accompagnant éducatif Petite enfance

Le nouveau CAP Petite enfance s'appelle le CAP accompagnant | Les activités communes: accompagner l'enfant dans ses éducatif petite enfance. Un changement de nom qui correspond aussi à une formation plus complète. Ce nouveau diplôme restera un diplôme unique mais sa modularisation permettra de faciliter les passerelles entre métiers. Et notamment à un.e assistant.e maternel.le d'aller travailler en crèche, si à un moment de sa vie professionnelle, elle le souhaite.

Ce diplôme permettra d'exercer ce métier dans trois types de lieux d'accueil de la petite enfance :

- Les établissements d'accueil du jeune enfant comme les crèches, halte-garderies...
- Les écoles maternelles
- Le domicile privé (des parents ou de l'assistant/e maternel/le, ou éventuellement une maison d'assistant/e maternel/le).

Le référentiel des activités professionnelles :

Ce nouveau CAP est constitué d'un socle commun et de trois modules spécifiques selon chaque type de lieu d'accueil : accueil en EAJE, accueil en école maternelle, accueil individualisé.

Pour être diplômé de ce nouveau CAP, l'ensemble des modules doit être validé en plus du socle commun.

découvertes et ses apprentissages ; prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne ; inscrire son le réseau des relations enfants-parentsprofessionnels.

Les activités spécifiques :

- En EAJE: participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du pédagogique. projet
- En école maternelle : assistance pédagogique au personnel enseignant ; activités de remise en état des matériels et locaux.
- En accueil individuel : négociation du cadre de l'accueil organisationnel et contractuel ; sécurisation des espaces de vie de l'enfant; entretien du logement, des équipements et du matériel; élaboration des repas.

Les 1eres sessions de ce nouveau diplôme pourront démarrer à la rentrée en septembre 2017 pour une validation du diplôme en 2019. La durée de la formation demeure inchangée elle durera 2 ans. Accessible après la troisième, elle alternera cours théoriques et stages pratiques. 16 semaines de stage au total à faire en écoles maternelle, EAJE, en RAM.

Si vous souhaitez consulter l'arrêté du 22 février 2017 :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034413570&dateTexte=20170418

Les nouvelles modalités de financement

Suite aux nombreuses demandes d'aides financières (DAF) formalisées par les entreprises adhérentes d'Uniformation, les fonds mutualisés disponibles sur l'enveloppe légale arrivent à énuisement

Afin d'éviter une situation de rupture des fonds en cours d'exercice, et de garantir la disponibilité des financements jusqu'à la fin de l'année, les membres de la CPNEF ont décidé de mettre en place une enveloppe conventionnelle pour financer les DAF des structures de moins de 50 salariés.

Vous pouvez donc continuer à effectuer des DAF, mais elles seront soumises à certaines conditions, dont celle d'avoir consommer l'enveloppe budgétaire allouée. Nous vous invitons à effectuer un bilan de votre plan de formation afin de connaitre le montant du budget conventionnel restant.

Quels moyens pour financer une action de formation d'ici fin 2017?

- L'enveloppe budgétaire non consommée

- La DAF individuelle conventionnelle (selon les conditions requises ci-dessous), pour 1 à 4 personnes maximum, faire la demande 1 mois avant la formation sur www.Uniformation.fr
- La DAF « collective » conventionnelle pour un groupe de 5 personnes minimum pour toutes thématiques de formation hors obligation de sécurité et santé de l'employeur et actions de développement professionnel continu (DPC), faire la demande 1 mois avant la formation sur www.Uniformation.fr
- Le financement exceptionnel de la CPNEF « projet innovant », si vous souhaitez monter une action de formation dont le contenu été/ou la pédagogie, faire la demande à la CPNEF: Projet innovant Cpnef
- L'ACT (action collective territoriale), pour au moins 2 structures qui souhaitent mettre en place une action de formation commune, faire la demande 1 mois avant la formation auprès de votre conseiller

Pour en savoir plus :

http://www.cpnef.com/images/stories/maquette/accueil/CPNEF_ALISFA_Crit%C3%A8res_de_financement_2017_sur_les_fond s_conventionnels_Au_5_juillet_2017_3.pdf

Que se passe t-il dans le réseau Acepp83?



Pendant notre kermesse de fin juin 2017, nous avons fait venir à la crèche Céline Turc, art thérapeute qui a animé un atelier peinture végétale avec les parents et leurs enfants.

Moment très agréable et surprenant tant dans la technique d'obtention de couleurs avec du choux rouges, des épices, du citron... que dans la zen attitude de Céline.

Les parents ont pu partager un moment convivial avec leur enfant et repartir avec une nouvelle technique éducative. Une maman nous a d'ailleurs prêtés son

appareil d'extracteur de jus afin que nous puissions essayer à la crèche les peintures végétales crées par nous-mêmes et donc non toxiques.

Un second atelier « Fil'o contes » a été organisé le 4 juillet réunissant parents, enfants et

professionnelles. C'est autour de Claudia Mad'moizèle (conteuse de la compagnie Ziri Ziri) que petits et grands ont partagé un moment de lecture pour le plaisir de tous. Mais aussi et surtout d'écoute et de transmission de petites histoires, jeux de doigts et comptines aux parents et enfants afin de vivre l'imaginaire au quotidien.

Ces ateliers ont été organisés par le réseau ACEPP et financés par le REAAP que nous remercions!

Anne DESTOUCHES, directrice de la crèche LE PETIT PRINCE

Formations ACEPP83

Les formations collectives :

- Le 2 octobre 3 « Réception des plats » animée par Estelle **SEGONNES**
- Le 10 octobre 🗢 « Communiquer pour mieux se séparer » animée par Nathalie VESELY-LESOURD
- Les 16 et 17 octobre 🗢 « Créativité et arts plastiques : un jeu d'enfant! » animée par Céline TURC

Attention la formation « Les transmissions parents/professionnels » prévue initialement le 27 novembre est avancée au 26 octobre 2017.

Les formations en intra-muros :

- Gestes de secours d'urgence adaptés à la petite enfance
- Lutte incendie (manipulation des moyens d'extinction)
- ➤ Le DUERP
- Quelles pratiques pour un bien-être au quotidien ?
- Gestes et postures TMS
- Les pratiques quotidiennes du professionnel dans ses relations à l'enfant, aux familles et à l'équipe.
- Accompagnement à la VAE (CAP PE, AP, EJE, ME...)

Toutes nos formations proposées dans le catalogue peuvent être organisées en intra et adaptées à votre projet. N'hésitez pas à nous contacter

L'Acepp83 est une fédération:



Elle est soutenue par:







